

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille
Service des Actions Préventives
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Subvention de fonctionnement pour l'association CIMERSS - formation des
assistants familiaux - album de vie.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et de recherches en sciences sociales (CIMERSS) dont le siège est situé 175 boulevard Fernand Canobio - 13320 Bouc Bel Air est présidée par Monsieur Elie GALLON.

En 2018, l'association a mis en place un support dénommé "album de vie" et assuré la formation des assistants familiaux de notre département. Il s'agissait d'apporter aux enfants de la naissance à 12 ans, confiés à l'aide sociale à l'enfance, accueillis en famille d'accueil, un support destiné à les accompagner dans l'écriture et la réalisation de leur histoire de vie. Ce « coffret d'accueil » est composé d'un livre d'accompagnement « les mots doux de l'enfance » et d'un album de vie « mon histoire », rangés dans une boîte permettant, de contenir des objets marquants de la vie de l'enfant. L'association a assuré la création du document et la formation des assistants familiaux. 500 albums environ ont été édités et l'opération a eu un grand succès.

En 2020, il convient de réaliser la seconde partie de la formation ainsi qu'un suivi de l'utilisation de l'outil et son usage. Elle se déroulera dans l'ensemble du territoire départemental pour 10 dates environ jusqu'à la fin 2020 et sera réalisée par le CIMERSS.

Le présent rapport, dont le tableau de proposition de subvention est en annexe, propose d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association, après signature de la convention élaborée selon le modèle type prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

